



## Une puissante mobilisation qui oblige au retrait

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisés mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale et à ce jour plus de 700 000.

Les travailleuses et les travailleurs aspirent à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement. Le message est très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. D'autres solutions existent, elles ont malheureusement été balayées d'un revers de main.

L'ensemble des organisations syndicales réaffirme son opposition à la réforme et sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses.

L'intersyndicale de Mayotte (UI-CFDT, UD-FO, CFE-CGC, FSU, CGT-Ma, SUD-Solidaire, Unsa) appelle toutes et tous les travailleuses et travailleurs (public, privé, jeunes et retraité) à se mobiliser et se mettre en grève et manifestations le 31 janvier 2023 pour exiger :

- Le renoncement du gouvernement **au report de l'âge légal** de la retraite de **62 à 64 ans** et à **l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation** ;
- L'application du taux et du plafond de la sécurité sociale de droit commun sur les calculs de pensions, pour une retraite digne ;
- Ouverture des droits aux régimes complémentaire de retraite (IRCANTEC, AGIRC-ARRCO) ;
- L'application du code de la sécurité sociale ;
- L'application du SMIC de droit commun et en finir avec les discriminations ;
- Extension des conventions collectives nationales ;
- **Alignement de l'indexation des salaires à 53%** pour finir avec les disparités de traitement ;
- Application du droit commun sur les minima-sociaux (**allocations familiales, logement, rentrée scolaire, ASPA, AAH, RSA, prime d'activité, ...**) ;
- La **revalorisation de la carrière des anciens agents de l'Ex-fonction publique locale de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale** de services (AGS) ;
- Reprise de la totalité de la carrière des énergéticiens de Mayotte par la Caisse Nationale de retraite des IEG (CNIEG) ;
- Harmonisation des pensions des agents de la FP ;
- Le maintien de la bonification outremer ;
- Le maintien et l'application à toutes et tous de **l'Indemnité Temporaire de Retraite**.

**Tous concernés, tous mobilisés.**

**Rendez-vous le mardi 31 janvier 2023**

**Place de la république à Mamoudzou à 07h00**